



je soussigné fleurbaud sieur cultivateur domicilié
au village de Vieilles, commune de Laval, déclare
à M. le maire avoir reçu de Pierre J. au sieur mon
frère propriétaire domicilié à Falaise, même commune
la somme de cinq cent soixante dix francs, savoir
celle de deux cent septante francs à compte des
droits me revenant, sur la succession de Pierre J. de
notre mère, et les trois cent francs restant à
compte de la somme à moi échu par Pierre
J. mon père, d'un contrat de mariage
avec Marie Guillet, reçu le 24 août 1842 à tant
four so date, dont quittance d'autant en faveur
du dit Pierre J. au sieur mon frère, avec subrogation
à tous mes droits, lieu et place, et garantie expresse
de ma part.

Fait à Rochefort le vingt octobre
mil huit cent quarante trois.

Approuvé des sieurs fleurbaud Sieur

580
58
638

Enregistré à St Genesien le dix huit janvier
1844 fol. 881 r. 6 et 7 au cinq franc quatre
centimes et cinquante huit centimes pour décaime

Balth.